



**WEST AFRICAN POWER POOL**  
**SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**  
*General Secretariat / Secrétariat Général*

WAPP Integration and Technical Assistance Project of WAPP network/  
Projet d'Intégration et d'Assistance Technique de l'EEEOA

**APPEL À MANIFESTION D'INTÉRÊT (AMI)**  
**(SERVICES DE CONSULTANTS)**

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LES ÉTUDES DE PRÉ-INVESTISSEMENT  
DU PROJET HYDROÉLECTRIQUE D'AMARIA (GUINÉE) :  
ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)**

**Don N° :** IDA H770-3A

**N° d'Identification du Projet :** P113266

Le Secrétariat Général du Système d'Echanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), une institution spécialisée de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) du Projet d'aménagement hydroélectrique d'Amaria en Guinée.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent la réalisation de l'étude du bassin versant de la zone d'accueil du projet et du tracé de la ligne d'évacuation (Phase 1) et l'Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES) (Phase 2). De plus, le Consultant devra s'assurer du renforcement des capacités du personnel du ministère en charge de l'énergie en Guinée, de EDG et du Secrétariat Général de l'EEEOA, par la formation des membres du personnel sur les aspects essentiels de l'EIES. Pour ce faire, le programme de travail du Consultant sera organisé en deux (2) phases distinctes comme suit :

## **Phase I : Réalisation de l'étude de cadrage et de bornage**

Cette phase vise à entreprendre un exercice de cadrage et d'investigation préliminaire du terrain afin de préparer le Rapport de cadrage présentant, entre autres, une étude du bassin versant du Konkouré (y compris son occupation et les activités développées dans le bassin, les impacts cumulatifs...), faisant une analyse comparative des alternatives au projet et ses composantes, proposant la configuration optimale du barrage et matérialisant les limites des options retenues. L'étendue des prestations à fournir par le Consultant au cours de cette phase couvrira entre autres :

- La revue des informations disponibles ;
- La préparation et la réalisation d'une campagne d'investigations de terrain ;
- L'identification et l'analyse comparative des variantes au projet et ses composantes pour le choix de la configuration optimale du barrage et visant à justifier le choix des paramètres finaux du projet ;
- L'identification des impacts, des enjeux et les contraintes environnementaux et sociaux avec une évaluation sommaire des coûts de compensation et d'indemnisation prévisionnels pour chaque option ;
- Le bornage pour présenter la délimitation des sites (couloir de la ligne, site du poste et autres infrastructures) et faciliter leur reconnaissance.

Pour ce faire, le Consultant évaluera, en collaboration avec le Consultant en charges des études techniques, plusieurs sites du barrage, plusieurs hauteurs du barrage, surface du réservoir et plusieurs modes de gestion de l'eau. Pour chaque variante les impacts environnementaux et sociaux, spécialement les impacts sur la réinstallation involontaire, seront évalués. Pour ce but le Consultant utilise les données LIDAR qui sont collectionnées par le Consultant en charge de l'Etude de Faisabilité.

L'étude réalisée devra permettre de proposer des alternatives pour l'occupation de l'emprise du projet et faire une recommandation justifiée d'une occupation susceptible de minimiser les impacts environnementaux et sociaux.

## **Phase II : Réalisation de l'Etude d'Impacts Environnemental et Social (EIES)**

La variante retenue à l'issue de l'étude de cadrage fera l'objet d'une EIES approfondie dans le but d'identifier, analyser et évaluer tous les impacts liés au projet, de proposer les mesures environnementales et sociables adaptées, d'estimer un budget des mesures d'atténuation et de compensation (dont une première estimation du cout du PAR, de préparer un plan de gestion environnemental et social (PGES) des impacts, de se prononcer sur l'acceptabilité environnementale et sociale du projet et enfin de faire des recommandations ciblées à l'endroit des parties prenantes.

Ce document doit être un outil de travail permettant de maîtriser les enjeux environnementaux et sociaux liés au projet.

Pour ce faire et de manière générale, le Consultant devra :

- Collecter et exploiter les documents législatifs et règlementaires pertinents du pays, des PTF et internationaux applicables au projet ;
- Effectuer des visites et levés de terrain pour relever les informations de la zone du projet ;
- Prendre contact avec les acteurs de terrain et les parties prenantes au projet afin d'organiser et d'effectuer les consultations publiques nécessaires, y compris des enquêtes socioéconomiques et culturelles des populations affectées ;
- Faire des levés et l'inventaire détaillés de tous les biens touchés ;
- Faire un recensement détaillé des personnes physiques et morales directement affectées par le projet.

La participation soutenue du Consultant dans la mise en place du financement sera aussi requise à cette étape du projet.

Les deux phases de l'étude seront octroyées sous un mandat unique à un même Consultant qui devra s'assurer de les réaliser dans le respect rigoureux des règles de l'art, tant du point de vue des éléments qui la composent que de leur présentation. La durée totale prévue pour la réalisation de l'EIES est de 14 mois environ, soit 4 mois pour l'Étude de cadrage (Phase 1) et 10 mois pour l'EIES approfondie (Phase 2). La réalisation du PAR sera potentiellement considérée comme une option au présent contrat.

Le Secrétariat Général de l'EEEOA invite les firmes de Consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères de sélection aux fins de la qualification sont les suivants :

- (i) La profondeur technique du Consultant en termes de quantité, de qualité et d'envergure des mandats similaires réalisés. avoir réalisé dans les dix (10) dernières années au moins cinq (5) études similaires (barrages hydroélectriques d'au moins 100 MW, aménagements hydroagricoles de plus de 10 000 ha et lignes électriques HT de 225 kV au moins sur 100 km et plus) en Afrique;
- (ii) La disponibilité de personnel qualifié et expérimenté pour exécuter ce mandat en indiquant le temps passé à la réalisation de mandats similaires en personnes-mois de même que l'envergure des projets réalisés ;
- (iii) La santé financière des Consultants. À cet effet, les Consultants doivent fournir les états financiers des trois dernières années. Le chiffre d'affaires annuel moyen du candidat doit être supérieur ou égal à 1 500 000 USD pour les trois dernières années (2014, 2015 et 2016). Dans le cadre d'un consortium, le chiffre d'affaires annuel du Chef de fil doit être supérieur ou égal à 1 300 000 USD.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Edition de Janvier 2011, Version Révisée de Juillet 2014 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour former une association ("joint-venture") ou s'adjoindre les services de sous-consultants pour augmenter leurs chances de qualification. Le cas échéant, les critères de sélection s'appliqueront à l'ensemble de l'association.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût telle que décrite dans les Directives de Consultants.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous pendant les heures d'affaires régulières, entre 9h00 et 13h00 et de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Secrétariat Général WAPP,  
Attn: Bernard HESSOU,  
Chef de Division Planification-PIPES  
PK 6, Zone des Ambassades, Akpakpa  
06 BP 2907 – Cotonou – République du Bénin  
Tel: +(229) 21 37 41 95 / + (229) 21 37 71 44  
Email: [pipes@ecowapp.org](mailto:pipes@ecowapp.org) avec copie à [bhessou@ecowapp.org](mailto:bhessou@ecowapp.org),

Les expressions d'intérêt doivent être présentées en français en cinq copies papier reliées, accompagnées d'une version électronique sur support magnétique (CD ou clé USB). Elles doivent être déposées dans une enveloppe scellée portant la mention suivante :

**SERVICES DE CONSULTANTS POUR LES ETUDES DU BASSIN VERSANT ET  
D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL DU PROJET  
HYDROÉLECTRIQUE D'AMARIA (GUINÉE)**

et devront être reçues au plus tard à 17h00, heure locale, le 17 juillet 2017 à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'EEEEOA / WAPP  
Attn: M. Siengui A. Ki, Secrétaire Général  
PK 6, Zone des Ambassades, Akpakpa  
06 BP 2907  
Cotonou, Bénin